

FLORILÈGE BUDGET PRIMITIF 2020

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

A) INVESTISSEMENT

⇒ **DÉPENSES = 19 265,01 €**

Elles sont essentiellement constituées par :

- les remboursements de cautions auprès des résidents : 3 500 €.
- l'achat d'un support de poubelle pour la cuisine, d'un chariot de ménage, et d'un photocopieur pour un montant de 2 000 €.
- la réserve d'équilibre.

⇒ **RECETTES = 19 265,01 €**

Elles se résument aux dotations annuelles aux amortissements (8 512 €), aux cautions reçues (3 500 €), au remboursement du F.C.T.V.A. (6 683 €) et à la sortie de l'actif du photocopieur.

B) FONCTIONNEMENT

⇒ **DÉPENSES = 473 368,20 €**, soit - 0,51 % par rapport au budget primitif 2019

Elles se caractérisent :

- par une baisse des frais liés au personnel (rémunérations et charges directes et indirectes afférentes) - 2,07 % (- 6 384,65 €) due principalement au recrutement d'un seul CUI et à la suppression de la mise à disposition du personnel C.C.A.S.
- par une augmentation des immobilisations soit 8 512 € en 2020 (contre 4 682 €) en 2019.

⇒ **RECETTES = 473 368,20 €**

Elles sont pour l'essentiel alimentées par :

- les produits des repas pris en compte à hauteur de 6 800 €.
- les produits de la chambre d'hôte (15 000 €).
- divers remboursements sur rémunérations et produits de gestion courante (12 710 €).
- une subvention de la Ville versée par l'intermédiaire du C.C.A.S. correspondant aux heures syndicales effectuées par un agent (1 298 €).
- le maintien de la participation des résidents et du prix de journée à 60,27 € avec 7 260 jours d'occupation, soit une recette de 437 560,20 €.

Le nombre de journées d'occupation a été calculé en tenant compte à la fois de jours d'absences des résidents pour convenances personnelles (application d'un abattement conformément au contrat de séjour) et de la nécessité de disposer d'un temps de vacance pour deux studios afin de procéder à des travaux de remise en état après 15 ans d'usage.
